

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1552)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS85

présenté par
M. Marcangeli, rapporteur

ARTICLE 15

Supprimer les alinéas 50 à 57.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de repli visant à supprimer le mécanisme qui affecte la Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) au Fonds de solidarité vieillesse (FSV), dans l'attente de la réforme de la dépendance.